



Prévenir les risques professionnels et sécuriser son intervention - 21h

référence : **MIRPSI**

Eligible au CPF

Lieu

Salle proche de votre domicile

Coût de la Formation

Aucun frais. Prise en charge intégrale

Démarche pédagogique

Nos formations s'appuient sur les attentes, les besoins et le vécu des participants. Les échanges de pratiques sont favorisés. Étude de cas, mise en situation.

Animation

Formateur expert en sécurité dans le domaine de la petite enfance

Conseil et inscription

Mélody Lys : 01.64.19.36.13
m.lys@rebondir-formation.fr

Durée de la formation

3 jours / Total heures : 21h

Dates

A planifier avec le RPE

Public visé

Tous salariés et assistants maternels du particulier employeur travaillant auprès d'enfants.

Aucun prérequis pour accéder à ce module.

Objectifs de formation

À l'issue de la formation, le stagiaire sera en mesure d'identifier les risques liés à son activité professionnelle et de mettre en œuvre les actions permettant de préserver son bien-être et sa santé.

Savoirs :

- Les risques professionnels et leurs impacts : risques psycho-sociaux, risques de chutes, risques infectieux, risques chimiques, risques dans les déplacements.
- L'ergonomie, l'appareil locomoteur et les troubles musculosquelettiques.
- La charge mentale, l'épuisement et l'usure professionnelle.
- Les obligations et réglementations en vigueur en matière de responsabilité et d'assurance.
- Les ressources et structures de référence en termes de sécurité et prévention des risques professionnels.

Savoir-faire

- Repérer les risques liés à son activité professionnelle par une approche réflexive.
- Mettre en place des actions de prévention des risques professionnels identifiés.
- Utiliser les équipements de protection adaptés à la situation.
- Adopter les postures et les gestes professionnels prévenant les troubles musculosquelettiques.
- Limiter ses gestes et déplacements et appliquer les principes d'économie d'effort.
- Repérer et anticiper les signes d'épuisement professionnel.
- Se déplacer en respectant les règles de sécurité routière et de prudence élémentaire.
- Amorcer et développer une réflexion individuelle sur la sécurité dans sa pratique professionnelle.
- Informer le particulier employeur de ses obligations en matière de responsabilité et d'assurance.

Savoir-être :

- Être vigilant
- Être à l'écoute de soi
- Être prudent